

« Prévention à l'égard de la radicalisation des esprits pouvant mener à des actions violentes »

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : TOUS

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Annexe

- 1 annexe à la circulaire

Période de validité

- A partir du 24 juin 2013
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire
- Non

Mot-clé :

Prévention, radicalisation,
actions violentes, Syrie

Destinataires de la circulaire

- A Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur ;
Monsieur le Ministre-Président, membre du Collège de la Commission Communautaire française (COCOF) en charge de l'enseignement ;
- Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- A Monsieur le Ministre-Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement;
- A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la recherche scientifique ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux directions des Centres PMS ordinaires, spécialisés ou mixtes, organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux Administrateurs (trices) des Internats et des homes d'accueil.

Pour information :

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux fédérations de pouvoirs organisateurs ;
- Aux Associations de Parents.

Signataire

Ministre : Marie-Dominique SIMONET, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

DGEO- LISE-ANNE HANSE

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Cabinet de la Ministre Simonet :		
Parmentier Nadine	02/801 78 25	Nadine.parmentier@gov.cfwb.be

**Circulaire –
« Prévention à l'égard de la radicalisation des esprits pouvant
mener à des actions violentes. »**

Madame, Monsieur,

La presse fait état de la situation de jeunes mineurs ayant quitté le territoire belge pour rejoindre le territoire syrien, à l'insu de leurs parents, se mettant ainsi en situation d'absentéisme scolaire, suscitant l'inquiétude de leurs proches et de leurs amis et, plus gravement encore, mettant leur vie en danger.

La médiatisation de ces cas ne peut conduire à une dramatisation ou une amplification indues d'un phénomène que les services agréés considèrent actuellement comme marginal au niveau des mineurs d'âge.

Néanmoins, face à certains phénomènes de violence résultant d'un processus de radicalisation des esprits, l'ensemble des acteurs sociaux ont un devoir de vigilance, de prévention, voire de rappel de la loi. L'école elle-même, dans son rôle éducatif, se doit de participer plus particulièrement à des démarches de sensibilisation, de prévention ciblée, voire de gestion de crise éventuelle, mais elle n'est pas seule pour ce faire.

Il me paraît nécessaire de rencontrer les questions, les indignations, voire les idéaux de jeunes confrontés au drame syrien, mais aussi exposés à la manipulation des esprits et à la prise de risques inconsidérés.

C'est dans ce cadre que je vous invite à prendre connaissance du dépliant ci-joint élaboré par le SPF intérieur, qui pourrait être utile en cette veille de vacances d'été ainsi que dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire. Des exemplaires en version papier du dépliant peuvent être commandés sur www.besafe.be (rubrique « publications »).

Il s'agit, par cette campagne, de ne pas éluder des questionnements légitimes, mais aussi de montrer aux jeunes qu'il y a des mobilisations utiles et des voies adaptées à leur contexte. Par rapport à la volonté d'engagement de nombre de jeunes, il peut être judicieux de mobiliser positivement leurs énergies en les invitant à participer à des **dispositifs d'information** et à soutenir des **projets humanitaires**.

Confrontés à la thématique de la radicalisation des esprits ou à la problématique spécifique d'absences suspectes, les acteurs de première ligne (éducateurs, enseignants, agents CPMS, médiateurs scolaires bruxellois, chefs d'établissement), selon la procédure qu'ils connaissent, peuvent s'adresser au **numéro vert Assistance Ecoles (0800/20 410)**, pour y trouver des **personnes-relais** susceptibles de les informer au mieux sur des **ressources disponibles** comme conférenciers, témoins, réseaux associatifs, réseaux humanitaires, sources documentaires, palette de pratiques qui se sont avérées efficaces dans tel ou tel contexte, formations d'acteurs, formations de formateurs...

Par ailleurs, des écoles pourraient connaître des situations particulières qui nécessitent de gérer une tension, une perturbation, un traumatisme affectant le climat scolaire ou révélant une urgence éducative. Dans ce cas de figure, il peut être fait appel par les

chefs d'établissement, en concertation avec les agents du CPMS, aux **équipes mobiles**.

Enfin, sur la question plus spécifique du départ de jeunes vers la Syrie ou la présomption d'un tel processus, des familles ou des chefs d'établissement peuvent être amenés à s'inquiéter d'une absence suspecte ou prolongée de l'école ou d'une disparition prolongée du domicile familial. Dans ce cas spécifique, le chef d'établissement et/ou le(s) parent(s), de préférence en concertation, peuvent s'adresser au point de contact centralisé de la task Force Syrie, à l'adresse suivante, syrie@ibz.fgov.be, pour y trouver un répondant susceptible de les orienter vers les services de police ou de justice adéquats.

Par rapport à cette situation spécifique d'un départ ou d'une présomption de départ vers la Syrie, il convient de rappeler que le chef d'établissement ou le parent peuvent également contacter immédiatement le Conseiller de l'Aide à la jeunesse, le parquet du Tribunal de la jeunesse, la section jeunesse de la zone de police soit de l'implantation scolaire, soit du domicile du jeune, le Procureur du Roi. Le chef d'établissement peut aussi prendre contact avec le référent habituel de l'école auprès de la zone de police si un tel dispositif a été mis en place.

La complexité des situations de radicalisation violente ne permet pas un traitement exhaustif, via une circulaire, de l'ensemble des possibles. Seule une approche globale associant l'ensemble des acteurs, selon les dispositifs existants de sensibilisation, de prévention ou de gestion de crise, peut s'avérer efficace à moyen et à long terme. En situation de crise où des mineurs s'avèrent en danger, chaque adulte responsable, dans le cadre de la fonction spécifique qui est la sienne, reste tenu de prendre les initiatives appropriées.



MARIE-DOMINIQUE SIMONET

Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion Sociale



AIDER LA POPULATION SYRIENNE ? OUI, MAIS COMMENT ?

Comment être vraiment utile à la population syrienne ?

La Syrie est plongée dans une situation catastrophique et la population a d'urgence besoin d'assistance humanitaire en provenance des citoyens européens.

Plus de 4 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de la Syrie et 1,6 million de Syriens sont réfugiés dans les pays voisins (Liban, Jordanie, Turquie, Irak et Egypte). Ils sont en manque de tout : nourriture, eau, médicaments. D'ici la fin de l'année 2013, plus de 10 millions de Syriens seront touchés par le conflit, soit presque l'équivalent de la Belgique.

La population attend que les jeunes Européens se mobilisent pour aider les familles qui ont fui et vivent dans des conditions dramatiques et pas qu'ils aillent combattre.

L'Organisation des Nations Unies a lancé en décembre 2012 un plan de soutien humanitaire, «The Regional Response Plan for Syrian Refugees».

Les acteurs humanitaires ont besoin de fonds pour sauver des vies.

Plusieurs organisations humanitaires sont actives pour cette cause, notamment:

- Consortium 12-12: www.1212.be
(Numéro de compte: BE19 0000 0000 1212)
- Caritas International: www.caritas-int.be
- Médecins du monde: www.medecinsdumonde.be
- Handicap International: www.handicapinternational.be
- Oxfam Solidarité: www.oxfamsol.be
- Unicef Belgique: www.unicef.be
- Médecins sans frontières: www.msf-azg.be
- Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge: www.ifrc.org

Que faire pour aider la population syrienne ?

Organiser des actions de soutien aux victimes de la crise syrienne et impliquer son entourage

Plusieurs organisations ont déjà lancé un appel aux jeunes, aux communes, aux écoles, aux associations, aux entreprises.

On peut aider en s'associant avec des amis afin de récolter une aide matérielle à envoyer à la population syrienne, organiser une action dans le cadre de son club de sport, association

de quartier, mouvement de jeunesse, camp de vacances, etc.

Différentes formes d'action sont possibles pour récolter des fonds: un repas de solidarité, une tombola, une soirée, un match de soutien, un "sit-in" de solidarité avec les réfugiés, une vente de fleurs, une exposition, etc.

Organiser une action, c'est également une façon de montrer que cette crise ne laisse pas indifférent.

Des activités ont déjà été organisées et peuvent vous inspirer pour mettre sur pied votre propre action de solidarité.

Grâce à ces actions et aux dons qui seront récoltés, vous pourrez offrir des soins de santé aux plus vulnérables, permettre à des enfants syriens mutilés de remarcher un jour, contribuer à fournir des repas à la population syrienne, permettre à des enfants d'aller à l'école, à la population d'avoir accès à l'eau potable, etc.

Un exemple d'action parmi d'autres.

L'action "Un thé pour Syrie 12-12", organisée par le Consortium 12-12, est l'occasion d'inviter son entourage et des connaissances à penser à ce drame, en buvant ensemble du thé noir sucré, comme il est de coutume en Syrie. Le thé peut rassembler les gens sur une place publique, au travail,

à l'école, dans une association. Ce moment de convivialité est aussi l'occasion de demander un soutien concret pour la population syrienne. D'autres exemples d'actions sur www.1212.be.



Ne pas se tromper de combat...

L'indignation face à la situation en Syrie peut donner à certains jeunes l'envie d'aller combattre sur le terrain. Mais il faut absolument éviter de se lancer dans cette démarche aventureuse !

- **Les Syriens ne le souhaitent pas.** Le Président de la Coalition Nationale Syrienne a déclaré, lors du dernier Sommet de la Ligue arabe, que les combattants étrangers n'ont pas leur place en Syrie et qu'ils doivent rester auprès de leurs familles. En effet, la population n'a pas besoin de combattants étrangers mais bien d'aide humanitaire.
- **Ne pas risquer sa vie.** Depuis le début du conflit en mars 2011, 93.000 personnes, dont beaucoup de jeunes et au moins 6.500 enfants, ont été tuées. Partir c'est donc risquer

directement sa vie ou risquer de rentrer blessé ou mutilé.

- **Eviter d'être une charge.** En aidant d'ici, en se mobilisant pour les réfugiés, en rassemblant des moyens à leur envoyer, vous serez bien plus efficaces que si vous allez sur place et vous ne représenterez pas une charge supplémentaire pour les Syriens.
- **Penser à ses proches.** Partir, c'est angoisser toute une famille, des parents, des frères, des sœurs, des amis. Les moyens de communication sont régulièrement coupés et il n'est pas facile de leur parler et leur donner des nouvelles. Il faut aussi penser à eux.
- **Le retour est difficile.** Toutes les personnes qui reviennent d'une zone de conflit font l'objet

d'un suivi systématique par les autorités. Elles sont auditionnées, voire dans certains cas, selon leur implication dans certaines actions, arrêtées. N'handicapez pas vos projets d'avenir. Certains jeunes se sont aussi retrouvés piégés sur place et empêchés de rentrer par les groupes locaux.

- **Entendre les messages.** Plusieurs organisations officielles relevant du culte musulman ont lancé un message fort lors d'une conférence de presse le 8 mai 2013 demandant de ne pas aller combattre en Syrie, notamment en évoquant plusieurs éléments de type religieux. Le texte est disponible sur le site de l'Exécutif des Musulmans de Belgique: www.embnet.be.



Comment aider ?

Pour sauver des vies, chaque geste compte !

- Avec 4 euros, on peut soigner un enfant souffrant de diarrhée sévère.
- 20 euros permettent de donner 20 litres d'eau propre à toute une famille.
- Avec 40 euros, on peut donner à une famille du riz, des haricots secs et de l'huile végétale pour une semaine.
- Cinq femmes enceintes peuvent être suivies avec 100 euros.
- 180 euros suffisent pour organiser la scolarisation de 80 enfants.

Pour tout autre conseil, question, renseignement, en cas de connaissance de la situation d'une personne qui souhaite partir combattre en Syrie ou qui est partie y combattre, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse syrie@ibz.fgov.be

Pour tout conseil en prévention: www.besafe.be